

Arrêté n° 67D/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT que l'état général du terrain de football nécessite un temps de repos de la pelouse ;

ARRÊTE

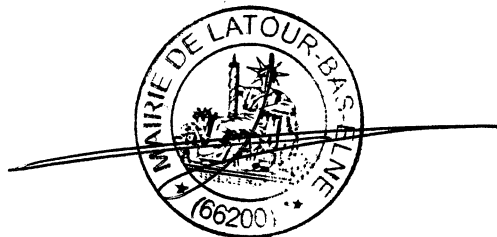
ARTICLE 1 : Toute utilisation du terrain de football est interdite du lundi 30 juin 2025 au vendredi 29 août 2025 inclus.

ARTICLE 2 : L'arrêté sera notifié à toutes les associations utilisant le terrain de football et sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Maire et Madame l'Adjointe déléguée aux sports sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 26 juin 2025

Le Maire,
François BONNEAU,



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 26/06/2025.